

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

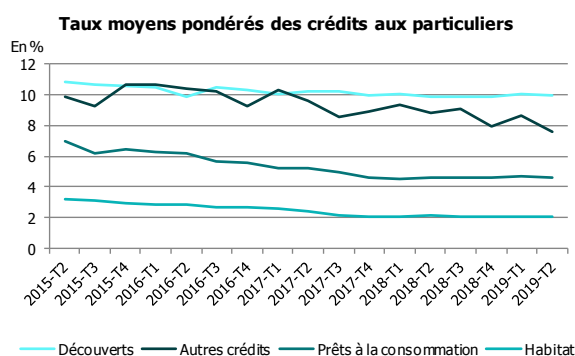
AU 2^E TRIMESTRE 2019

Après le rebond enregistré au 1^{er} trimestre 2019, le cout du crédit aux particuliers s'oriente de nouveau à la baisse. Le taux moyen des découverts continue d'osciller autour de 10,00 %, perdant 12 points de base (pb) ce trimestre. Le taux moyen des prêts à la consommation recule également de 12 pb effaçant la hausse constatée au trimestre précédent. Celui des crédits à l'habitat diminue de 4 pb, atteignant un nouveau point bas historique à 2,05 % quand celui des « autres crédits » s'établit à 7,56 % (-110 pb), correspondant également à son plus bas niveau historique.

Les taux pratiqués en **Polynésie française** et en Nouvelle-Calédonie sont globalement convergents. Le taux moyen des découverts reste supérieur en Nouvelle-Calédonie, mais le différentiel se réduit (25 pb contre 55 pb au trimestre précédent). À l'inverse, le taux moyen des prêts à la consommation demeure plus avantageux en Nouvelle-Calédonie avec un écart également en recul (22 pb contre 27 pb au trimestre précédent). De la même manière, celui des crédits à l'habitat est plus faible, se maintenant à 10 pb en deçà du taux polynésien.

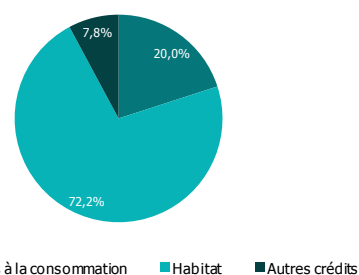
En **France** entière, la diminution des taux se poursuit, tant pour les découverts que pour les crédits à l'habitat, qui atteignent un nouveau point bas historique (respectivement à 5,75 % et 1,49 %). En revanche, pour le troisième trimestre consécutif, les taux pratiqués pour les crédits à la consommation augmentent (+9 pb sur trois mois et +33 pb depuis le 3^e trimestre 2018). Les conditions débitrices en Nouvelle-Calédonie demeurent historiquement moins favorables qu'en France entière. Néanmoins, au 2^e trimestre, l'écart se réduit : 62 pb contre 83 pb pour les prêts à la consommation, 420 pb contre 426 pb pour les découverts et 56 pb contre 58 pb pour les crédits à l'habitat.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers
(sur un an, hors découverts)

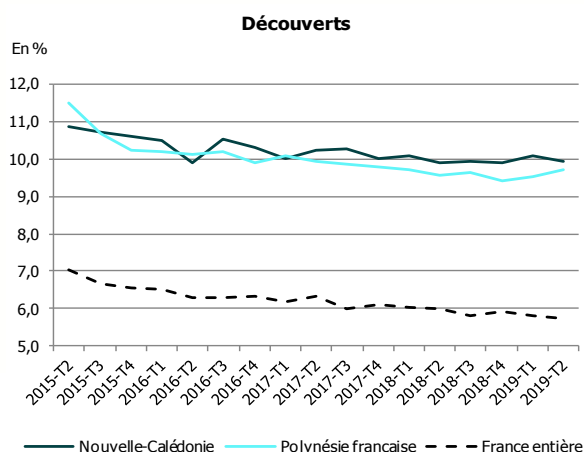


Source : IEOM

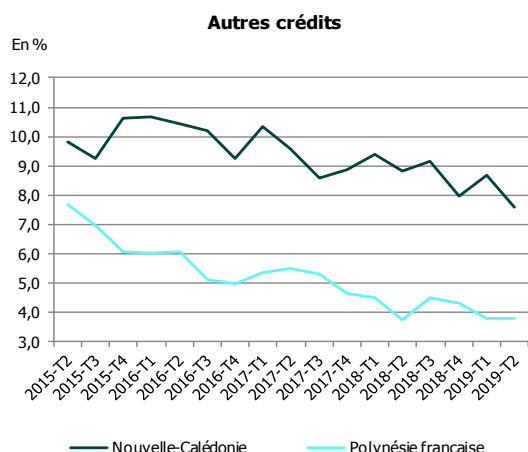
Taux moyen débiteurs en %							Variations	
		2018-T2	2018-T3	2018-T4	2019-T1	2019-T2	1 trim	1 an
Nouvelle-Calédonie	Découverts	9,89	9,92	9,89	10,06	9,95	-0,12 pt	0,06 pt
	Prêts à la consommation	4,58	4,59	4,59	4,70	4,58	-0,12 pt	0,01 pt
	Habitat	2,12	2,10	2,06	2,08	2,05	-0,04 pt	-0,07 pt
	Autres crédits*	8,81	9,13	7,95	8,67	7,56	-1,10 pt	-1,25 pt
France entière	Découverts	6,01	5,81	5,93	5,80	5,75	-0,05 pt	-0,26 pt
	Prêts à la consommation	3,81	3,63	3,69	3,87	3,96	0,09 pt	0,15 pt
	Habitat	1,58	1,54	1,51	1,50	1,49	-0,01 pt	-0,09 pt

*Donnée non disponible pour la France entière

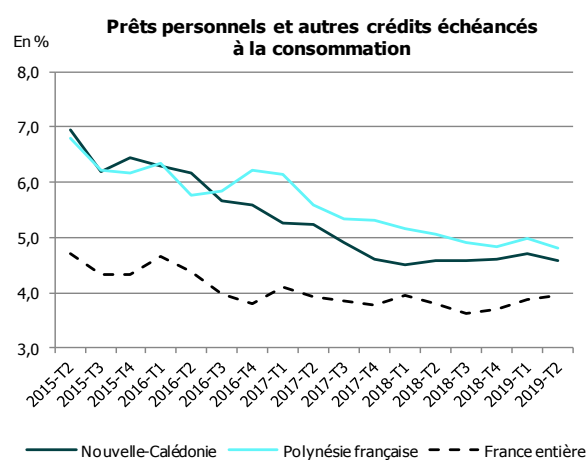
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE



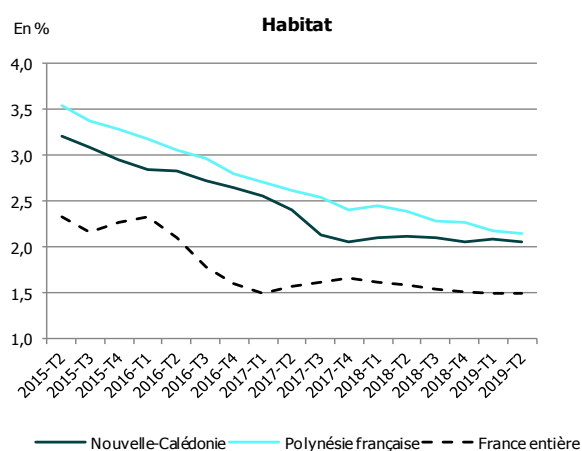
Sources : IEOM, Banque de France



Sources : IEOM, Banque de France



Sources : IEOM, Banque de France



Sources : IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Nouvelle-Calédonie exploite environ 70 500 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du 2^e trimestre 2019. Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.